CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES (Ramsar, Iran, 1971)

48e Réunion du Comité permanent

Gland, Suisse, 28–30 janvier 2015

**Rapport de la 48e Réunion du Comité permanent**

**Jour 1 – Mercredi 28 janvier 2015**

Point 1 de l’ordre du jour : Allocutions d’ouverture

1. Le Secrétaire général souhaite chaleureusement la bienvenue à la nouvelle Présidente du Comité permanent et à la nouvelle Directrice de l’UICN.
2. Le Comité permanent écoute les allocutions de :
3. **Doina CATRINOIU**, Roumanie, Présidente du Comité permanent Ramsar;
4. **Inger ANDERSEN**, Directrice générale de l’UICN;
5. **Denis LANDENBERGUE**,Programme pour les eaux douces, WWF International, au nom des Organisations internationales partenaires (OIP) de Ramsar;
6. **Christopher BRIGGS**, Secrétaire général de la Convention de Ramsar.

Point 2 de l’ordre du jour : Examen et adoption de l’ordre du jour provisoire

1. Le **Secrétaire général** renvoie les participants au document DOC. SC48-01 Rev.2 *Ordre du jour provisoire* et attire l’attention sur le point 2a supplémentaire concernant un projet de résolution pour la COP12 sur les zones humides polaires (DOC. SC48-32) soumis par la **Finlande**.
2. Après discussion, et des interventions du **Chili**, des **États-Unis d’Amérique** et de la **Finlande**, cette dernière reconnaît que le projet de résolution sur les zones humides polaires a été soumis juste après les délais établis dans le règlement intérieur. La Finlande propose en conséquence de communiquer à nouveau le projet pour discussion à la COP13 et invite toutes les Parties intéressées à contribuer à l’élaboration du texte.
3. Le **Secrétaire général** attire l’attention sur les ajustements proposés au calendrier des points de l’ordre du jour pour la 48e Réunion du Comité permanent qui, pour la plupart, ont été préalablement notifiés aux Parties. Ces points comprennent une séance en soirée le deuxième jour et un début avancé de la séance du matin le troisième jour. Le seul nouvel ajustement proposé consiste à déplacer le rapport du Sous‑groupe sur les finances de l’après‑midi du premier jour au matin du deuxième jour pour laisser au Sous‑groupe assez de temps pour terminer ses délibérations.
4. En l’absence de commentaires ou de questions, l’ordre du jour est adopté, sous réserve de l’intégration des amendements présentés par le Secrétaire général.

**Décision SC48-01**: **Le Comité permanent adopte l’ordre du jour modifié de la 48e Réunion du Comité permanent** (DOC. SC48-01 Rev.2 *Ordre du jour provisoire de la 48e Réunion du Comité permanent)*.

Point 3 de l’ordre du jour : Admission des observateurs

1. Le **Secrétaire général** énumère les participants qui demandent à être admis comme observateurs à la 48e Réunion du Comité permanent :
2. Les États qui ne sont pas Parties contractantes : la RDP de Corée;
3. Autres : Gyeongnam Environmental Foundation, ICLEI – les gouvernements locaux pour le développement durable, le Secrétariat MedWet, le Centre régional Ramsar pour l’Asie de l’Est, le PNUE, Wildfowl and Wetlands Trust et quatre consultants du Secrétariat.

**Décision SC48-02**: **Le Comité permanent admet les observateurs figurant sur la liste présentée par le Secrétaire général.**

Point 4 de l’ordre du jour : Rapport du Groupe de travail sur la gestion

1. La **Présidente,** s’exprimant également au nom de la **Roumanie** qui préside le **Groupe de travail sur la gestion**, renvoie les participants aux documents SC48 suivants :

* DOC. SC48-03 *Propositions d’amendement du règlement intérieur*
* DOC. SC48-04 *Considérations du Groupe de travail sur le Plan stratégique sur les mécanismes visant à renforcer la visibilité et la stature de la Convention de Ramsar et à accroître les synergies avec les accords multilatéraux sur l’environnement (AME) et autres entités internationales*
* DOC. SC48-05 *Mémoire juridique : Opinion sur l’utilisation de l’arabe et d’autres langues des Nations Unies dans les travaux de la Convention de Ramsar*
* DOC. SC48-17 *Suivi de la Résolution XI.1 : Langues, visibilité et stature de la Convention, segments ministériels à la COP et synergies avec les accords multilatéraux sur l’environnement et autres entités internationales*
* DOC. SC48-18 *Projet de nouveau cadre pour la fourniture d’avis et d’orientations scientifiques et techniques sur la Convention.*

1. Le **Secrétaire général** indique que les documents suivants ont aussi été produits suite aux délibérations du Groupe de travail sur la gestion et sont mis à la disposition des participants sous forme imprimée et électronique :

* Rapport du Groupe de travail sur la gestion;
* SC48-17 Rev.1 – texte révisé du projet de résolution pour la COP12, *Renforcer l’utilisation des langues, la visibilité et la stature de la Convention et améliorer les synergies avec d’autres accords multilatéraux sur l’environnement et autres institutions internationales;*
* SC48-03 Rev.1 – texte révisé des propositions d’amendement au règlement intérieur.

1. Il estime, comme l’a observé la **Lettonie**, que la réunion devrait, dans la mesure du possible, se tenir « sans papier » mais note qu’il est parfois utile de distribuer un nombre limité de copies imprimées de nouveaux documents.
2. La **Présidente** lit le rapport du Groupe de travail sur la gestion pour permettre son interprétation en français et en espagnol.
3. Répondant à des observations du **Chili** et du **Danemark**, le **Secrétaire général** confirme que des discussions sur le fond des questions traitées par le Groupe de travail sur la gestion, y compris les projets de résolution pertinents et le règlement intérieur, auraient lieu plus tard dans l’ordre du jour du Comité permanent pour donner à tous les participants le temps de lire les documents nouvellement mis à disposition. Il confirme que les révisions proposées au règlement intérieur seront soumises à la COP12 avec une note explicative correspondante du Comité permanent soulignant le principe selon lequel, une fois adopté, le nouveau règlement intérieur devrait s’appliquer automatiquement aux COP futures sans qu’il soit nécessaire de procéder à des délibérations détaillées à chaque occasion. D’autres amendements ne devraient se faire qu’en cas de besoin exceptionnel.
4. Après une autre question du **Danemark**, la **Présidente** invite les membres du Groupe de travail sur la gestion qui ont participé à la séance à huis clos sur les questions relatives au personnel à se réunir de façon informelle durant la journée et à décider de la manière dont les délibérations de cette session doivent être communiquées au Comité permanent.

**Décision SC48-03**: **Le Comité permanent approuve le rapport du Groupe de travail sur la gestion (notant que les résultats essentiels du Groupe seront traités plus tard dans l’ordre du jour de la 48e Réunion du Comité permanent).**

Point 5 de l’ordre du jour : Rapport du Groupe de travail sur le Plan stratégique

1. La **Présidente** renvoie les participants aux documents :

* DOC. SC48-04 *Considérations du Groupe de travail sur le Plan stratégique sur les mécanismes visant à renforcer la visibilité et la stature de la Convention de Ramsar et à accroître les synergies avec les accords multilatéraux sur l’environnement (AME) et autres entités internationales*
* DOC. SC48-19 *Le Plan stratégique Ramsar 2016–2021*.

1. La **Coprésidente du Groupe de travail sur le Plan stratégique** (**Finlande**) indique que l’année a été très active depuis la 47e Réunion du Comité permanent. Elle énumère les membres du Groupe et rappelle que celui‑ci était coprésidé par la France. Un consultant, M. Peter Hislaire, a été engagé pour travailler avec le Groupe et le Secrétariat. Trois réunions du Groupe ont eu lieu et une version du projet de Plan stratégique a été présentée pour discussion à toutes les réunions régionales pré‑COP. La quatrième réunion du Groupe a eu lieu le 26 janvier 2015 et plusieurs amendements au projet de Plan stratégique ont été intégrés en conséquence. Le projet de Plan pour 2016–2021 comprend de nombreux nouveaux éléments par comparaison avec le Plan stratégique actuel. Ces éléments sont, notamment, un accent beaucoup plus fort mis sur le suivi et l’évaluation continus, la fixation des priorités nationales et la supervision par le Comité permanent. Il convient de remercier les membres du Groupe, le consultant, le Secrétariat et les centaines de personnes qui ont participé activement au processus.
2. Répondant à une question de la **Bolivie**, le **Secrétaire général** confirme que la version révisée du Plan stratégique sera distribuée aux participants à la 48e Réunion du Comité permanent dès que possible.
3. Les **États-Unis d’Amérique** confirment leur satisfaction pour les travaux entrepris par le Groupe de travail sur le Plan stratégique et espèrent que le Comité permanent y verra un effort constructif et utile.

**Décision SC48-04**: **Le Comité permanent approuve le rapport du Groupe de travail sur le Plan stratégique (notant que les résultats essentiels du Groupe seront traités plus tard dans l’ordre du jour de la 48e Réunion du Comité permanent).**

Point 6 de l’ordre du jour : Progrès des préparatifs de la COP12 : Rapport du Sous-groupe sur la COP12

1. La **Présidente** renvoie les participants aux documents :

* DOC. SC48-06 *Progrès des préparatifs de la COP12*
* DOC. SC48-07 *Orientations pour les Parties contractantes sur le fonctionnement de la COP12*
* DOC SC48-13 *Ordre du jour provisoire pour la COP12*.

1. Le **Président du Sous-groupe sur la COP12** (**Uruguay**) indique que le Sous‑Groupe a traité des trois points suivants :
2. Progrès des préparatifs de la COP12 par l’Uruguay
3. Progrès des préparatifs de la COP12 par le Secrétariat
4. Prix Ramsar.
5. Le Sous-groupe a déterminé que l’Uruguay avait rempli son mandat concernant le Protocole d’accord gouvernant les responsabilités en matière de préparation de la COP12. Le Sous‑groupe a également approuvé l’ordre du jour provisoire pour la COP et a tenu une séance à huis clos sur les prix Ramsar.
6. La **Colombie**, le **Danemark** et l’**Ouganda** remercient l’**Uruguay** pour ses efforts de préparation de la COP12.
7. Répondant à une question de la **République islamique d’Iran**, le **Secrétaire général** confirme que les discussions de la 48e Réunion du Comité permanent sur les projets de résolution pour la COP12 commenceront durant la séance plénière du matin du deuxième jour.
8. Répondant à une question du **Danemark**, le **Secrétaire général** confirme que, comme pour les COP précédentes, le Comité des finances de la COP12 se composera des membres du Sous‑Groupe sur les finances et que ce Comité sera établi dès le début de la COP afin d’avoir le plus de temps possible pour les négociations.
9. L’**Uruguay**, répondant à une question de l’**Ouganda**, confirme que si aucun segment de haut niveau n’est prévu pour la COP12, tout serait fait pour garantir la meilleure expérience possible pour les ministres qui assisteront à la COP. Dans le cas des Parties qui n’ont pas de consulat en Uruguay, toutes les dispositions nécessaires seront traitées depuis Montevideo, sur la base des informations préinscription qui seront communiquées par le Secrétariat.
10. La **Présidente** invite le Comité permanent à approuver l’ordre du jour provisoire pour la COP12 (DOC SC48-13).
11. Répondant à une question du **Chili**, le **Secrétaire général** confirme qu’un ordre du jour complet, annoté, sera préparé, comme pour les COP précédentes, dès que les principaux éléments de l’ordre du jour provisoire auront été approuvés.
12. En l’absence de commentaires ou questions, la **Présidente** conclut que l’ordre du jour provisoire pour la COP12 est approuvé.

**Décision SC48-05**: **Le Comité permanent approuve le rapport du Sous-groupe sur la COP12.**

**Décision SC48-06**: **Le Comité permanent approuve l’ordre du jour provisoire pour la COP12 (DOC. SC48­-13).**

Point 7 de l’ordre du jour : Sélection des lauréats des prix de la Convention de Ramsar

1. Le **Secrétaire général** fait observer que le Sous-groupe sur la COP12 s’est réuni le 27 janvier 2015 pour examiner les prix Ramsar. La participation était limitée aux membres du Sous‑groupe, qui sont tous présents à la 48e Réunion du Comité permanent à l’exception de Fidji. Il rappelle la procédure suivie durant les mois qui ont précédé, notamment un appel à propositions pour les prix Ramsar qui seront remis à la COP12 dans les trois catégories – utilisation rationnelle; innovation; jeunes champions des zones humides. Au total, 68 propositions ont été reçues. L’on a également examiné la possibilité de remettre des prix du mérite pour reconnaître des contributions à long terme d’institutions et/ou de particuliers aux zones humides. Le lauréat de chacun des trois prix Ramsar recevra un certificat, une œuvre d’art, un prix d’USD 10 000 et une invitation à assister à la COP12. À l’exception du temps du personnel, il n’y a pas eu de coûts pour le budget administratif de la Convention; tous les autres financements ont été fournis dans le cadre du Partenariat Danone-Evian. Les moyens de récompenser le lauréat ou les lauréats de tout prix du mérite, en plus d’un certificat, ne sont pas encore décidés et dépendent de la disponibilité de ressources financières.
2. L’information sur trois propositions figurant sur la liste courte pour chaque catégorie a été soumise au Sous‑groupe sur la COP12 (dans le document DOC. SC48-08 *Prix Ramsar*, dont la diffusion a été limitée). Le Président du Sous-groupe est invité à expliquer lors d’une séance à huis clos réservée aux membres votants du Comité permanent, les recommandations du Sous‑groupe concernant les lauréats proposés parmi les propositions figurant sur les listes courtes. Les membres votants du Comité permanent sont :

**Afrique** – Afrique du Sud, Burundi, Guinée, Tunisie; **Asie** – Cambodge, Émirats arabes unis, République de Corée; **Europe** – Croatie, Danemark, Finlande, France; **Région néotropicale** – Chili, Cuba, Guatemala; **Amérique du Nord** – Canada; **Océanie** – Fidji; **Hôte de la COP11** – Roumanie; et **Hôte de la COP12** – Uruguay. Seul, Fidji n’est pas présent à la 48e Réunion du Comité permanent.

1. Les discussions sur ce point de l’ordre du jour se poursuivent en séance à huis clos des membres votants du Comité permanent.

Point 9 de l’ordre du jour : Rapport du Secrétaire général et plan de travail du Secrétariat pour 2015

1. Pour compléter son rapport écrit (DOC. SC48-11 *Rapport du Secrétaire général et le Secrétariat)*, le **Secrétaire général** fait un exposé en soulignant :

* Le rôle d’importance critique que jouent les zones humides dans le développement durable, y compris en tant que source d’eau et d’alimentation, ainsi que leur importance pour l’atténuation des changements climatiques.
* Le rythme alarmant actuel de la perte des zones humides et l’absence de connaissances généralisées sur les avantages des zones humides.
* Sa vision pour Ramsar, en tant que Convention sur les zones humides, qui doit ralentir, faire cesser et inverser la perte et la dégradation des zones humides dans le contexte de quatre domaines de travail :
  + Communication et information;
  + Renforcement des capacités des pays;
  + Partenariats pour aider à atteindre les objectifs (y compris le concept de « Défi de Gland » sur les zones humides, comparable au « Défi de Bonn » sur les forêts);
  + La mesure de l’état et des valeurs des zones humides (en l’absence d’information claire sur l’étendue mondiale des zones humides et le taux de disparition).

1. La **Présidente** donne la parole aux participants pour commentaires ou questions.
2. L’**Afrique du Sud**, la **Bolivie**, le **Chili** et l’**Uruguay** interviennent de même que l’observateur d’**ICLEI ­– les gouvernements locaux pour le développement durable**, qui saluent tous l’exposé du Secrétaire général. Parmi les points spécifiques soulevés, on peut citer :

* l’importance de ne pas se concentrer trop étroitement sur les valeurs économiques des zones humides aux dépens de leurs valeurs plus générales (Bolivie);
* la nécessité de se concentrer sur l’éducation des enfants qui sont la clé du changement de la sensibilisation du public et de sa perception des zones humides (Chili);
* la nécessité d’améliorer l’image de Ramsar de façon générale mais plus particulièrement par rapport aux autres conventions, au secteur privé et à la société civile (Uruguay);
* l’importance pour Ramsar de documenter et de mettre à disposition les meilleures pratiques, par exemple en matière de restauration des zones humides, à partager avec les Parties contractantes, entre autres (Afrique du Sud);
* la nécessité d’assurer une intégration verticale au niveau national, en tenant compte des contributions des villes et des gouvernements locaux (ICLEI).

Plusieurs participants demandent également de mettre à la disposition des Parties une transcription de l’exposé du Secrétaire général et/ou des points importants sur les éléments clés, en vidéo.

1. Le **Secrétaire général** se félicite de ces observations et suggestions et promet d’étudier les moyens de donner accès à l’ensemble ou à certaines parties de son exposé.
2. La **Présidente** rappelle que le document pour ce point de l’ordre du jour (SC48-11 Annexe I) comprend le plan de travail du Secrétariat pour 2015 que le Comité permanent est invité à approuver.
3. En l’absence de commentaires ou de questions des participants, le plan de travail est approuvé.

**Décision SC48-07**: **Le Comité permanent prend note du rapport du Secrétaire général et approuve le plan de travail du Secrétariat pour 2015.**

Point 10 de l’ordre du jour : Rapport du Président du GEST

1. Le **Président du Groupe d’évaluation scientifique et technique** (GEST), M. Royal Gardner, fait un bref exposé pour souligner les éléments de son rapport écrit (DOC. SC48-12 *Rapport du Président du Groupe d’évaluation scientifique et technique*). Ces points comprennent :

* les progrès accomplis sur les tâches hautement prioritaires du GEST et, entre autres, le projet sur l’état des zones humides du monde;
* les fonctions consultatives du GEST (p. ex., concernant la suppression d’un site du Registre de Montreux; les projets de résolution pour la COP12; le Plan stratégique Ramsar 2016‑2021; le Groupe de travail scientifique de la CMS/FAO sur l’influenza aviaire et les oiseaux sauvages; et une assistance spécifique à certains pays);
* les travaux accomplis dans le cadre de la Plateforme intergouvernementale, scientifique et politique, sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).

1. La **Présidente** donne la parole aux participants pour des commentaires ou des questions.
2. En réponse à une question des **États-Unis d’Amérique**, le **Président du GEST** décrit le processus et le calendrier prévus pour finaliser le rapport sur l’état des zones humides du monde. Un projet sera distribué dans les deux prochaines semaines. Deux ou trois semaines supplémentaires seront requises pour traiter les commentaires et une période finale d’au moins cinq semaines sera nécessaire pour finaliser le document en collaboration avec les collègues de la communication. Le but est de diminuer le plus possible les coûts d’impression en publiant en ligne, dans toute la mesure du possible, même si un tirage imprimé limité est prévu.
3. L’**Afrique du Sud,** le **Chili** et l’**Uruguay** se félicitent de l’engagement diligent et opportun du Président du GEST auprès de l’IPBES.
4. Répondant à une question du **Chili**, le **Président du GEST** fait remarquer que le Programme de travail actuel de l’IPBES est maintenant fixé pour les prochaines années. Toutefois, il y a des connexions claires pour les zones humides dans le cadre de plusieurs évaluations thématiques menées par l’IPBES, ce qui offre des possibilités de collaboration. Il est également important que le GEST et les Parties restent en éveil et prêts à contribuer lorsque l’appel à propositions pour le prochain Programme de travail quinquennal sera diffusé.
5. L’**Uruguay** remercie le GEST pour ses avis et son appui dans le processus de suppression du Site Ramsar Bañados del Este du Registre de Montreux. Beaucoup de choses ont déjà été faites dans le site et l’expérience et les enseignements tirés pourraient être un exemple intéressant pour d’autres Parties.
6. Le représentant d’**Oman** remercie le Président du GEST d’avoir rendu visite à son pays. Oman a récemment établi un Comité national pour les zones humides et lancera bientôt un projet de développement d’une Stratégie nationale pour les zones humides.
7. Les **États-Unis d’Amérique** se félicitent de la collaboration étroite du GEST et de son Président durant le processus de réforme de la fourniture d’avis scientifiques et techniques à la Convention dirigé par les États-Unis.

**Décision SC48-08**: **Le Comité permanent prend note du rapport du Président du Groupe d’évaluation scientifique et technique.**

Point 11 de l’ordre du jour : Rapport de la Présidente du Groupe de surveillance des activités de CESP

1. La **Présidente du Groupe de surveillance des activités de CESP (Afrique du Sud)** rappelle que le Groupe s’est réuni deux fois depuis la 46e Réunion du Comité permanent, en avril 2013 (6e réunion) et en décembre 2013 (7e réunion). Les résultats de ces réunions ont été communiqués à la 47e Réunion du Comité permanent dans le document DOC. SC47–18. L’élaboration du nouveau Programme de travail CESP 2016-2021 a été la tâche la plus importante de la période triennale. Le Programme de CESP actuel couvre la période jusqu’à la COP12, de sorte que le nouveau Programme de travail, intitulé *Programme pour les zones humides et la population 2016‑2021* et contenu dans le document DOC. SC48-23, avec le projet de résolution correspondant, doit être approuvé par la 48e Réunion du Comité permanent pour communication à la COP12.

**Décision SC48-09** : **Le Comité permanent approuve le rapport de la Présidente du Groupe de surveillance des activités de CESP (sachant que le projet de résolution et le Programme de travail de CESP 2016–2021 feront l’objet d’un examen plus détaillé, plus tard, sous un autre point de l’ordre du jour de la 48e Réunion du Comité permanent).**

Point 12 de l’ordre du jour : Rapport sur la communication

1. La **Chef de la communication** du Secrétariat (Camilla Chalmers) fait un exposé couvrant :

* le concept général de la communication dans le contexte du nouveau Plan stratégique;
* le *Programme pour les zones humides et la population 2016–2021* de la CESP Ramsar (comprenant un projet de résolution correspondant pour la COP12, la vision : « L’action de la population en faveur de l’utilisation rationnelle des zones humides », et les huit stratégies de réalisation de la CESP Ramsar);
* la Journée mondiale des zones humides 2015 (thème « Les zones humides pour notre avenir »; l’accent mis sur le web avec du matériel téléchargeable et une vaste campagne sur les réseaux sociaux; couvrant tout un mois plutôt qu’une seule journée);
* l’examen des documents d’orientation du GEST (élaboration des quatre premières Fiches techniques pour renforcer la sensibilisation aux avantages et aux problèmes des zones humides);
* les concepts pour i) une publication « L’effet Ramsar » afin de soutenir le rôle spécifique de Ramsar dans les changements positifs en matière de conservation des zones humides et ii) un « Recueil Ramsar » de résumés intéressants sur les Sites Ramsar de chaque région ou de chaque Partie;
* la mise à jour de l’élaboration du site web de Ramsar (y compris le maintien de l’ancien site web jusqu’à la fin de 2015, époque à laquelle la migration vers le nouveau site web devra avoir été terminée);
* « Faire vivre le SISR » (une version « démonstration » d’une vidéo est visionnée).

1. La **Présidente** donne la parole aux participants pour des commentaires et des questions. L’**Afrique du Sud,** le **Burundi**, le **Chili**, **Cuba**, les **États-Unis d’Amérique**, la **Finlande**, le **Guatemala**, le **Mexique**, l’**Ouganda** et la **Tunisie** interviennent, dans bien des cas pour féliciter le Secrétariat d’avoir apporté une nouvelle énergie et une nouvelle vision aux activités de communication de la Convention.
2. Parmi les points particuliers soulevés, on peut citer les suivants :

* l’importance de tenir compte de l’accès limité de certaines Parties, en particulier en Afrique, au matériel de communication en ligne et de continuer de mettre à disposition des copies imprimées (en particulier pour la Journée mondiale des zones humides) dans de tels cas;
* l’importance de mettre le Plan de communication du Secrétariat à la disposition des Parties et de considérer les Parties plutôt comme des partenaires dans l’élaboration et l’application du Plan;
* l’importance de garantir que les activités de communication du Secrétariat soient totalement conformes au Plan stratégique et aux Programmes de travail de CESP (actuel et futur);
* le besoin de proposer des messages en résonnance avec les décideurs et la communauté en général, en particulier en ce qui concerne les questions que les petits pays en développement doivent traiter;
* le rôle éventuellement important des réseaux sociaux pour améliorer l’image de la Convention et en particulier mobiliser l’opinion publique afin qu’elle fasse pression sur les gouvernements.

1. Répondant à une question de l’**Afrique du Sud**, la **Chef de la communication** s’excuse pour les difficultés imprévues associées à la migration de l’ancien site web vers le nouveau. Un membre du personnel temporaire a été employé afin d’y travailler et un contrat est en train d’être finalisé avec l’hôte de l’ancien site web pour veiller à ce que les liens rompus soient réparés dans les cinq jours qui suivront la signature du contrat.
2. Répondant à une question des **États-Unis d’Amérique**, la **Chef de la communication** explique qu’il a été nécessaire d’établir un site web séparé pour la Journée mondiale des zones humides afin de traiter le volume anticipé d’images provenant du concours de photos, ce qui ne pouvait pas être fait facilement par le principal site web de Ramsar.
3. L’observateur du **Secrétariat MedWet** conseille d’examiner avec soin les messages transmis; des messages positifs auront beaucoup plus d’effet que les messages plus négatifs sur la perte et la dégradation des zones humides. En outre, MedWet et les autres Initiatives régionales sont aux premières lignes des relations avec les Parties de sorte qu’il est essentiel qu’elles contribuent étroitement aux efforts de communication de la Convention, en particulier en ce qui concerne la COP.
4. La **Chef de la communication** confirme qu’elle a pour objectif de garantir un équilibre en faveur des mesures positives et s’engage à faire en sorte que les Initiatives régionales participent pleinement.

**Décision SC48-10** : **Le Comité permanent prend note du rapport du Secrétariat concernant la communication.**

Point 13 de l’ordre du jour : Rapport sur les partenariats

1. Le **Chef des partenariats** du Secrétariat(Chris Perceval) fait un exposé mettant en évidence :

* l’élaboration de produits de partenariat convaincants (concentration sur le développement de six domaines, y compris le Partenariat mondial pour la restauration des zones humides – une activité parallèle additionnelle à la 48e Réunion du Comité permanent aura lieu sur cette initiative à 14 heures, le jeudi 29 janvier);
* les appels de fonds et la mobilisation de ressources (y compris les nouveaux fonds volontaires obtenus, les progrès vers l’obtention de financement supplémentaire et la planification de la future mobilisation des ressources);
* les travaux avec des partenaires (avec une référence à des partenariats spécifiques dans le secteur gouvernemental/intergouvernemental, le secteur universitaire, le secteur privé et avec les ONG/OIP);
* la promotion des travaux de Ramsar (couvrant la participation du Secrétariat en tant qu’orateur et/ou organisateur d’activités internationales sélectionnées);
* l’élaboration d’un projet de résolution sur les partenariats pour la COP12 (qui sera discuté le deuxième jour de la 48e Réunion du Comité permanent);
* l’appui au concept de partenariat (visant à équilibrer les nombreux besoins avec les possibilités les plus importantes);
* le parrainage de délégués pour la COP (collaboration avec d’éventuelles Parties contractantes donatrices pour donner suite à la demande du Secrétaire général en novembre 2014).

1. En réponse à la question de l’**Afrique du Sud** sur le rôle du Secrétariat Ramsar dans le Partenariat mondial pour la restauration des zones humides, le **Chef des partenariats** confirme que ce point sera traité en détail lors de l’activité parallèle prévue le jour suivant. En bref, l’initiative en est encore à ses débuts mais sera dirigée par les Parties auxquelles elle appartiendra. Le rôle du Secrétariat est de rassembler les partenaires et de permettre le dialogue. NORAD a rapidement indiqué que l’initiative correspondait à ses priorités de sorte que le Secrétariat a travaillé avec les Autorités administratives des pays prioritaires pour NORAD afin d’élaborer cinq projets. Ces projets devraient produire des résultats dans un bref délai (six mois).
2. La **Suisse** demande des éclaircissements sur plusieurs aspects du rapport sur les partenariats. Il y a de nombreuses activités mais les objectifs et les résultats concrets ne sont pas clairs. Les Parties souhaiteraient voir une feuille de route et une approche beaucoup plus stratégique. Il serait intéressant de savoir, par exemple, si le World Economic Forum et le World Council for Sustainable Business Development (WBCSD) ont été contactés. La Suisse est également légèrement troublée par le fait que quelqu’un a déjà été engagé pour travailler au Partenariat mondial pour la restauration des zones humides. Les Parties doivent mieux comprendre la situation et cela nécessite une meilleure consultation du Secrétariat.
3. Le **Secrétaire général** admet que le Secrétariat a fait une erreur. Lorsqu’il a été contacté par NORAD avec des fonds spécifiques pour la restauration des zones humides, il a considéré qu’il s’agissait d’une occasion importante mais n’a pas consulté le Comité permanent. Le Secrétariat a collaboré avec des Parties sélectionnées – qui ont manifesté un intérêt unanime – et avec l’UICN pour développer les projets. Toutefois, le Secrétariat n’a pas pour rôle de développer davantage le Partenariat mondial. Le Partenariat ne concerne pas les projets en soi mais plutôt la collaboration avec les Parties, les OIP et les secteurs public et privé pour construire un partenariat qui chapeauterait les travaux de restauration des zones humides et servirait de centre d’échange pour les idées et l’échange d’opinions entre les bailleurs de fonds. Pour construire ce partenariat, il faut du temps et de l’énergie. Le Secrétariat souhaiterait avoir une structure beaucoup plus détaillée et logique pour faire progresser le Partenariat et appelle de ses vœux un dialogue permanent en vue d’y parvenir.
4. En réponse à l’un des points soulevés par la Suisse, le **Chef des partenariats** confirme que le WBCSD a été contacté par le Secrétariat. Il reconnaît aussi les contributions importantes faites par les OIP.
5. La **Finlande** partage le souci de la Suisse mais estime que les choses vont dans la bonne direction. Il est important de voir que le Plan stratégique est utilisé pour servir de cadre aux travaux sur les partenariats.
6. Le **Danemark** estime également que les choses vont dans la bonne direction mais craint que les domaines de travail proposés ne soient difficiles à réaliser avec les ressources actuelles. Il est également clair que le FEM et d’autres grands donateurs ont financé des centaines de projets concernant les zones humides. Il importe que chaque participant au financement et à la mise en œuvre de la restauration des zones humides ait conscience de l’existence de la Convention sur les zones humides et du fait qu’elle a 168 Parties qui ont identifié des priorités claires. Le FEM, entre autres, devrait demander que toutes les priorités et recommandations Ramsar soient traitées dans toutes les demandes de financement.
7. L’**Ouganda** souligne qu’il est nécessaire d’impliquer dans le processus les acteurs qui sont les « utilisateurs finals » ou les bénéficiaires des projets de restauration des zones humides. Cela pourrait peut‑être se faire via les Centres régionaux Ramsar. Il importe également de rechercher des moyens innovants d’accéder au Programme international pour l’eau du FEM – dont Ramsar n’est pas un bénéficiaire direct – ainsi que des moyens de bénéficier du Fonds de petites subventions du FEM.
8. La **Tunisie** donne des informations concernant le Partenariat pour les forêts et le Partenariat pour les montagnes de la FAO. L’engagement programmatique national entrepris dans le cadre de ces partenariats a été plus efficace que des projets classiques.
9. L’observateur de **Wetlands International**, s’exprimant au nom des OIP, souligne qu’il y a une occasion à saisir pour que la Convention bénéficie de partenariats existants et pour renforcer les synergies. Les OIP se félicitent de l’initiative sur le Partenariat mondial mais il y a eu jusqu’à présent une lacune dans le processus s’agissant de l’élaboration d’une vision commune. Les OIP mobilisent déjà d’immenses initiatives de restauration des zones humides. Il existe une possibilité d’ajouter de la valeur mais cela nécessite d’aller plus avant dans le processus. Il est également important de se rappeler que la conservation des zones humides intactes est aussi importante que la restauration des zones humides perdues ou dégradées.
10. Le **Chef des partenariats** admet qu’il importe de tenir une consultation plus spécifique et plus importante dans le cadre du Partenariat mondial pour la restauration des zones humides. Il réitère que l’initiative en est encore à ses débuts mais assure les participants que leurs messages ont été clairement entendus.

**Décision SC48-11** : **Le Comité permanent prend note du rapport du Secrétariat concernant les partenariats.**

Point 14 de l’ordre du jour : Questions émanant des décisions de la 47e Réunion du Comité permanent

1. Le **Secrétaire général** rappelle que la COP10 a adopté la Résolution X.27 *Les zones humides et l’urbanisation*. Au cours de la 47e Réunion du Comité permanent, le Secrétariat a fait rapport sur un atelier organisé par la République de Corée dans le but d’élaborer un système de label pour les zones humides urbaines. La décision SC47-27 demandait au Secrétariat de préparer un document sur cette question pour examen à la 48e Réunion du Comité permanent. Le résultat est un projet de résolution pour la COP12 inclus dans le document DOC. SC48-29.

Gestion de l’ordre du jour

1. Le **Secrétaire général** suggère, dans le but de gagner du temps, que la réunion se poursuive en examinant le règlement intérieur révisé (DOC. SC48-03 Rev.1) résultant des travaux du Groupe de travail sur la gestion.
2. Certains membres du Comité permanent, dont le **Chili**, la **Finlande** et la **France**, demandent que ce point soit différé au deuxième jour pour permettre aux Parties d’examiner le document et de se consulter à ce sujet.
3. Les **États-Unis d’Amérique** notent à l’intention des Parties que le document DOC. SC48-03 Rev.1 présente deux formules alternatives pour l’article 53. La deuxième formule a été soumise par les États-Unis dans le but d’éviter de rouvrir des discussions prolongées sur le règlement intérieur à chaque COP. La délégation des États‑Unis serait heureuse de discuter de cette proposition de manière informelle avec ses collègues.
4. Le **Secrétaire général** prend note du souhait des membres du Comité permanent de différer la discussion sur le règlement intérieur révisé mais souligne que le volume important de questions de fond qu’il reste à traiter nécessitera probablement de travailler tard dans la soirée du deuxième jour et peut‑être de poursuivre sans interprétation au-delà de 21 heures.
5. La **Présidente** confirme que la séance plénière du deuxième jour commencera à 10 heures.

**Jour 2 – Jeudi 29 janvier 2015**

Point 8 de l’ordre du jour : Rapport du Sous-groupe sur les finances

1. La **Présidente du Sous-groupe sur les finances (Canada)** indique que le Sous‑groupe (composé du Burundi, du Canada, du Chili, du Danemark, de Fidji (absent) et de la République de Corée, avec la Finlande en tant que Président précédent du Sous-groupe et avec la participation du Secrétaire général et du Responsable des finances, de droit) s’est réuni le 27 et le 28 janvier 2015 pour examiner les documents suivants :

* DOC. SC48-09 Rev.1 *Questions financières 2014 / 2015 relatives à la Convention de Ramsar*
* DOC. SC48-10 *Parties contractantes ayant des arriérés de contributions annuelles*
* DOC. SC48-20 Rev.1 *Scénarios budgétaires pour 2016-2018 et projet de résolution sur les questions financières et budgétaires pour 2016-2018*.

1. Elle fait rapport sur les résultats des délibérations du Sous-groupe, y compris les recommandations au Comité permanent, regroupées sous sept rubriques, comme indiqué dans les paragraphes 72 à 78.
2. Budget administratif 2014

* Le budget administratif approuvé pour 2014 s’élève à CHF 5 081 000.
* Le surplus au 27 janvier 2015 s’élève à CHF 345 000 (chiffre mis à jour).
* La recommandation du Sous-groupe pour la réattribution du surplus est la suivante :
* Provisions (personnel) CHF 100 000
* Bulletin des négociations de la Terre (appui COP12) CHF 50,000
* Missions consultatives Ramsar (Nicaragua, Ouganda, Sierra Leone) CHF 75 000
* Formation du personnel CHF 20 000
* Centres régionaux Ramsar (quatre ateliers de renforcement des  
  capacités sur le Plan stratégique; CHF 10 000 chacun) CHF 40 000
* Communication\* CHF 60 000

\* Environ CHF 20 000 chacun pour la traduction pour le GEST; les publications de l’administrateur du site; et les priorités post‑COP.

* Le Sous-groupe recommande en outre que le Comité permanent examine l’état de certains points à la 49e Réunion du Comité permanent et réattribue tous les fonds non dépensés/ non prévus, selon les besoins.

1. Budget non administratif 2014

* Au 31 décembre 2014, les contributions volontaires s’élèvent à un total de CHF 1 047 000.
* Le Sous-groupe recommande que le Comité permanent remercie les Parties et partenaires suivants qui ont versé des contributions volontaires en 2014 : Canada, États-Unis d’Amérique, Japon, Norvège, République de Corée et Suisse; Danone et Star Alliance; PNUE-ROWA; WWF International et WWF (Angola).

1. Réattribution du budget administratif 2015

* Le Sous-groupe recommande que le Comité permanent accepte des modifications mineures dans le budget administratif approuvé à la COP11 pour différentes lignes budgétaires (présentées) notant que le budget global reste le même, qu’il n’y a pas d’augmentation dans le total des frais de voyage et que des provisions ont été faites pour un nouveau responsable régional pour l’Afrique et un nouveau responsable des technologies de l’information en 2015.

1. Préparatifs de la COP12

* L’Uruguay reste plus que jamais engagé envers le succès de la COP.
* Le Sous-groupe recommande que le Comité permanent prenne note du transfert, par l’Uruguay, d’USD 419 971 (CHF 405 314) en novembre 2014 et remercie l’Uruguay pour ce versement rapide.
* Le Sous-groupe recommande que le Comité permanent prenne note de la nécessité d’obtenir CHF 1,2 million supplémentaire durant les mois qui viennent pour parrainer la participation de délégués à la COP12. Les Parties et le Secrétariat devraient être priés de faire des appels de fonds pour la COP12 une priorité.

1. Fonds de petites subventions

* Le Sous-groupe recommande que le Comité permanent demande au Secrétariat de ne pas lancer d’appels pour de nouvelles propositions de projets pour le cycle de 2015 du Fonds de petites subventions.

1. Contributions impayées

* 28 pays ont des arriérés de contributions de trois années ou plus.
* Le montant total de toutes les contributions non payées s’élève à CHF 1 067 000.
* Le Sous-groupe recommande que le Comité permanent prenne note de l’état actuel des arriérés de contributions annuelles des Parties et encourage le Secrétariat, en collaboration avec les membres du Sous-groupe sur les finances à continuer de prendre des mesures pour résoudre le problème.
* Le Sous-groupe recommande que le Comité permanent prenne note des mesures prises par le Secrétariat depuis la 47e Réunion du Comité permanent concernant les contributions non payées, en particulier :
  + envoi de rappels et de déclarations via les canaux diplomatiques et autres canaux gouvernementaux;
  + des visites et une communication de suivi aux missions permanentes basées à Genève et Parties ayant des arriérés de contributions;
  + des rappels verbaux et écrits répétés aux Correspondants nationaux et aux Autorités administratives; et
  + des rappels aux Parties contractantes africaines concernant les engagements de Ouagadougou et des notifications officielles en janvier 2014, les informant des arriérés de contributions et des conséquences et risques concernant la réception de financement volontaire futur de certaines Parties contractantes donatrices.
* Le Sous-groupe recommande au Comité permanent de ne pas prendre de mesures punitives à l’encontre des Parties ayant des arriérés de contributions.

1. Scénarios budgétaires 2016­–2018

* Trois scénarios sont présentés dans le document DOC. SC48-20 Rev.1 : une augmentation de 0%; une augmentation de 2%; et une augmentation de 4%.
* Le Sous-groupe a ouvert des discussions préliminaires sur les trois scénarios.
* Le Sous-groupe recommande que le Comité permanent approuve les projets de scénarios présentés dans le document SC48-20 Rev.1 comme point de départ des discussions à la COP12.
* Le Sous-groupe recommande au Comité permanent de demander au Secrétariat d’ajouter une ligne CESP et une ligne Plan stratégique au projet de points du budget non administratif décrits dans l’annexe 2 du document SC48-20 Rev.1 et de fournir une documentation d’appui concernant tous les points inscrits dans le budget non administratif avant la COP12.
* Le Sous-groupe recommande au Comité permanent de demander au Secrétariat de fournir aux Parties un document décrivant les coûts additionnels pour chaque Partie dans le cadre des scénarios 2% et 4%, en utilisant les contributions fixées pour 2016 comme référence ainsi qu’un organigramme décrivant le pourcentage d’emploi et les grades des postes avant la COP12.

Répondant à une demande d’éclaircissement de l’**Afrique du Sud**, la Présidente du Sous-groupe sur les finances confirme que les versions finales de tous les documents sur le budget et les finances seront mises à la disposition des Parties avant le délai du 1er mars.

**Décision SC48-12** : **Le Comité permanent approuve le rapport du Sous-groupe sur les finances, ainsi que toutes les recommandations du Sous-groupe, et plus particulièrement, le Comité permanent :**

**– approuve la réattribution proposée par le Sous-groupe du surplus du budget administratif 2014 et confirme que l’état des réattributions sera revu à la 49e Réunion du Comité permanent;**

**– exprime ses remerciements à toutes les Parties et à tous les partenaires qui ont apporté des contributions volontaires en 2014;**

**– décide de procéder à des changements mineurs dans le budget administratif approuvé à la COP11 pour différentes lignes budgétaires (comme on peut le voir dans le rapport du Président du Sous-groupe);**

**– remercie l’Uruguay pour le transfert rapide des fonds pour les préparatifs de la COP12;**

**– prend note de la nécessité d’obtenir CHF 1,2 million pour les voyages de délégués pour la COP12;**

**– demande au Secrétariat de ne pas lancer d’appel à propositions pour le Fonds de petites subventions en 2015;**

**– prend note du statut actuel des contributions annuelles non payées des Parties et encourage le Secrétariat, en collaboration avec les membres du Sous‑groupe sur les finances, à continuer de prendre des mesures pour résoudre cette question;**

**– prend note des mesures prises par le Secrétariat pour réduire les contributions non payées;**

**– décide de ne pas appliquer de mesures punitives aux Parties n’ayant pas versé toutes leurs contributions;**

**– approuve les scénarios de projets de budget pour 2016–2018 pour communication à la COP12;**

**– demande au Secrétariat d’ajouter une ligne CESP et une ligne Plan stratégique aux points du projet de budget non administratif décrit dans l’annexe 2 du document DOC. SC48-20 Rev.1 et de fournir de la documentation d’appui pour tous les points inscrits au budget non administratif avant la COP12;**

**– demande au Secrétariat de fournir aux Parties un document décrivant les coûts additionnels pour chaque Partie dans le cadre des scénarios 2% et 4%, en utilisant comme référence les contributions fixées pour 2016, ainsi qu’un organigramme indiquant le pourcentage d’emploi et le grade de chaque poste avant la COP12.**

Point 15 de l’ordre du jour : Examen des projets de résolution pour la COP12

1. Le **Secrétaire général** explique que les projets de résolution présentés à la COP12 par le Comité permanent devront être finalisés avant la fin de la 48e Réunion du Comité permanent. Dans le cas des projets de résolution soumis par des Parties contractantes, la Partie concernée est priée de tenir compte des commentaires et amendements proposés par le Comité permanent, de faire les révisions nécessaires et de les communiquer au Secrétariat pour distribution aux participants à la 48e Réunion du Comité permanent, pour approbation.
2. La **Présidente** note que trois minutes maximums seront consacrées à l’introduction de chaque projet de résolution.

Projet de résolution SC48–03 Rev.1 : *Règlement intérieur*

1. Le **Secrétaire général** renvoie les participants au document DOC. SC48-03 Rev.1 qui comprend, sous forme de suivi des modifications additionnelles, les recommandations du Groupe de travail sur la gestion issues de sa réunion du 26 janvier 2015.
2. La **Présidente** prie les participants de ne se concentrer que sur les suivis des modifications car la version originale du document a été mise à la disposition des Parties pour discussion et commentaire depuis longtemps.
3. Le **Danemark** souligne que le document présenté pour la COP12 doit montrer clairement (sous forme de suivi des modifications) les suppressions dans le règlement intérieur d’origine, en plus du nouveau texte. De l’avis du Danemark, il n’est pas nécessaire de montrer sous forme de suivi des modifications les paragraphes ayant simplement été déplacés d’une partie du document à une autre.
4. En réponse à une question du **Danemark**, le **Secrétaire général** confirme que la note de couverture de la version originale du document DOC. SC48-03 formera aussi partie du document transmis à la COP12. Elle a été omise du document DOC. SC48-03 Rev.1 afin d’économiser du papier.
5. Des commentaires, y compris des amendements, sont proposés par le **Canada**, le **Chili**, **Cuba**, les **États-Unis d’Amérique**, le **Japon**, la **République islamique d’Iran** et la **Suisse**.
6. Suite à la discussion, la **Présidente** invite le **Chili**, les **États-Unis d’Amérique** et la **République islamique d’Iran** à se consulter et à revenir, dès que possible, avec un texte convenu pour l’article 52 qui, pour le moment, présente deux formulations alternatives. D’autres Parties ayant présenté des amendements spécifiques sont priées de soumettre leurs propositions par écrit au Secrétariat.
7. Les **États-Unis d’Amérique** indiquent par la suite qu’un consensus a été obtenu sur l’article 52 et donnent lecture du texte convenu avec le **Chili** et la **République islamique d’Iran**.
8. En l’absence d’autres commentaires, la **Présidente** conclut que le document DOC. SC48‑03 Rev.1 est approuvé pour communication à la COP12, sous réserve des amendements convenus.

**Décision SC48-13 : Le Comité permanent approuve la communication du document DOC. SC48-03 Rev.1 *Règlement intérieur*, amendé par la 48e Réunion du Comité permanent, pour examen à la COP12.**

Projet de résolution SC48‐18 Rev.1 : *Projet de nouveau cadre pour la fourniture d’avis et d’orientations scientifiques et techniques sur la Convention*

1. La **Présidente** renvoie les participants au document DOC. SC48-18 Rev.1 qui reflète les discussions et les recommandations de la réunion du Groupe de travail sur la gestion tenue le 26 janvier 2015. Elle donne la parole aux participants pour commentaires.
2. Le **Danemark**, la **Finlande** et la **Lettonie** présentent des projets d’amendement.
3. L’**Argentine**, se référant à l’annexe 2 du document DOC. SC48‐18 Rev.1, souligne que plusieurs des organisations mentionnées, y compris Flora & Fauna International (FFI), le Partenariat global pour l’eau (GWP) et l’ICLEI – les gouvernements locaux pour le développement durable, doivent tenir compte du fait que certains territoires font l’objet de contestations de souveraineté reconnues par les Nations Unies et utiliser la nomenclature double établie pour ces territoires dans leur documentation.
4. Le **Secrétariat** rappelle que durant la réunion régionale préparatoire pour la COP12, l’**Argentine** a demandé au Secrétariat d’écrire aux organisations concernées pour attirer leur attention sur les observations de l’Argentine. Le Secrétariat l’a fait et, à ce jour, a reçu une réponse du Partenariat global pour l’eau (GWP) confirmant que cette organisation est prête à appliquer la nomenclature double pour les territoires concernés. Des réponses officielles n’ont pas encore été reçues de FFI ou de l’ICLEI.
5. L’**Argentine** remercie le Secrétariat pour cette mise à jour qui sera transmise aux autorités de Buenos Aires.
6. L’observateur de l’**ICLEI** assure qu’il sera fait en sorte qu’une réponse officielle soit transmise au Secrétariat dès que possible.
7. Les **États-Unis d’Amérique** (Président du Comité chargé de diriger les travaux intersessions sur la fourniture d’avis scientifiques et techniques) remercient leurs collègues pour leurs commentaires et leurs propositions et répondent brièvement à certains d’entre eux.
8. Le **Président du GEST** confirme que les points qu’il a soulevés durant la réunion du Groupe de travail sur la gestion ont été traités dans les amendements apportés au document. En ce qui concerne le rôle du GEST à la COP12 (une question soulevée par le **Danemark**), il est en discussion avec le Secrétariat sur la représentation appropriée de l’expertise du GEST.
9. Le **Secrétaire général** invite les participants qui ont proposé des amendements à les transmettre par écrit au Secrétariat.
10. La **Présidente** invite les **États-Unis d’Amérique** à se concerter avec la **Finlande**, entre autres, pour trouver un consensus sur les amendements afin que le projet de résolution puisse être approuvé par le Comité permanent pour communication à la COP12.
11. Suite à ces consultations additionnelles, les **États-Unis d’Amérique** donnent lecture de plusieurs amendements obtenus par consensus.
12. En l’absence d’autres commentaires, la **Présidente** conclut que le document DOC. SC48‑18 Rev.1 est approuvé pour communication à la COP12, sous réserve des amendements présentés par les **États-Unis d’Amérique**.

**Décision SC48-14 : Le Comité permanent approuve la communication du document DOC. SC48-18 Rev.1 *Projet de nouveau cadre pour la fourniture d’avis et d’orientations scientifiques et techniques sur la Convention*, amendé par la 48e Réunion du Comité permanent, pour examen à la COP12.**

Projet de résolution SC48‐17 Rev.1 : *Suivi de la Résolution XI.1 : Langues, visibilité et stature de la Convention, segment ministériel à la COP et synergies avec les accords multilatéraux sur l’environnement et autres entités internationales*

1. La **Présidente** renvoie les participants au document DOC. SC48-17 Rev.1 qui reflète les discussions et les recommandations de la réunion du Groupe de travail sur la gestion tenue le 26 janvier 2015 et donne la parole aux participants pour commentaires.
2. Le **Danemark**, les **Émirats arabes unis**, les **États-Unis d’Amérique**, la **République islamique d’Iran** et la **Suisse** font des commentaires et proposent des amendements.
3. La **Présidente** invite les **Émirats arabes unis** et la **République islamique d’Iran** à se réunir et à revenir avec un libellé proposé pour le paragraphe 9 du projet de résolution.
4. Par la suite, les **Émirats arabes unis** présentent un projet d’amendement au paragraphe 9 du projet de résolution qui est accepté par la réunion.
5. En l’absence d’autres commentaires, la **Présidente** conclut que le document DOC. SC48‑17 Rev.1 est approuvé pour communication à la COP12, sous réserve d’intégration des amendements convenus présentés par les **Émirats arabes unis** et d’autres Parties.

**Décision SC48-15 : Le Comité permanent approuve la communication du document DOC. SC48-17 Rev.1 *Suivi de la Résolution XI.1 : Langues, visibilité et stature de la Convention, segment ministériel à la COP et synergies avec les accords multilatéraux sur l’environnement et autres entités internationales*, amendé par la 48e Réunion du Comité permanent, pour examen à la COP12.**

Projet de résolution SC48‐19 Rev.1 : *Le Plan stratégique Ramsar 2016-2021*

1. La **Présidente** renvoie les participants au document DOC. SC48-19 Rev.1 qui reflète les discussions et les recommandations de la réunion du Groupe de travail sur le Plan stratégique tenue le 26 janvier 2015 et donne la parole aux participants pour commentaires.
2. L’**Afrique du Sud**, la **Bolivie**, le **Canada**, le **Chili**, les **États-Unis d’Amérique**, le **Japon** et la **Suisse** ainsi que les observateurs du **Secrétariat MedWet** et de **BirdLife International** et du **WWF** au nom des OIP font des commentaires, y compris en proposant des amendements.
3. Répondant à une question de l’**Uruguay**, le **Secrétariat** décrit les mesures prises pour garantir la qualité et la cohérence de toutes les versions linguistiques des textes des projets de résolution communiqués à la COP12.
4. La **Finlande**, en sa qualité de Président du Groupe de travail du Plan stratégique, entreprend de réunir les commentaires pour tenir d’autres consultations si nécessaire puis de faire rapport ultérieurement à la réunion.
5. Ultérieurement, la **Finlande** présente un résumé des amendements proposés; ces derniers sont acceptés par la réunion.
6. La **Présidente** conclut que le document DOC. SC48-19 Rev.1 est approuvé pour communication à la COP12, sous réserve d’intégration des amendements résumés par la Finlande.
7. Le **WWF** est préoccupé par le fait que l’amendement qu’il a proposé, au nom des OIP, n’ait pas été mentionné par la **Finlande**.
8. La **Finlande** indique qu’elle n’a pas reçu la proposition du WWF par écrit et qu’elle n’a donc pas été en mesure de l’intégrer.

**Décision SC48-16 : Le Comité permanent approuve la communication du document DOC. SC48-19 Rev.1 *Le Plan stratégique Ramsar 2016-2021*, amendé par la 48e Réunion du Comité permanent, pour examen à la COP12.**

Point additionnel : Annonce faite par les **Émirats arabes unis** concernant la COP13

1. Avant de poursuivre l’examen des projets de résolution, la **Présidente** invite à écouter une déclaration des **Émirats arabes unis**.
2. Les **Émirats arabes unis** indiquent que leur offre d’accueil de la COP13, présentée pour la première fois à la 47e Réunion du Comité permanent, a maintenant reçu l’approbation du Cabinet ministériel et qu’une lettre le confirmant a été envoyée par le Ministre de l’environnement au Secrétariat.
3. Le **Secrétaire général** remercie les Émirats arabes unis de faire cette offre généreuse en temps opportun.
4. La **Tunisie** note l’appui du groupe régional africain à la proposition des Émirats arabes unis.

Projet de résolution SC48‐29 : *Un label Ramsar pour les collectivités* (soumis par la Tunisie / la République de Corée)

1. La **Tunisie**, en tant que Partie contractante ayant soumis le projet de résolution, présente celui-ci, en soulignant la volonté des populations de s’intéresser à des Sites Ramsar locaux et à leur utilisation rationnelle. Le délégué note que la Résolution XI.11, *Principes de planification et de gestion des zones humides urbaines et périurbaines*, demande l’étude d’un programme de « label pour les zones humides urbaines » et que, dans sa décision SC47-27, le Comité permanent a demandé au Secrétariat de préparer un document pour la 48e Réunion du Comité permanent. Le projet de résolution a pour intention de promouvoir l’utilisation rationnelle par l’engagement des communautés qui ont des liens économiques, sociaux et culturels avec les zones humides, ainsi que des décideurs locaux. Le délégué présente le « label Ramsar pour les collectivités » qui est proposé, les critères d’éligibilité et le processus de surveillance décrit dans le projet de résolution.
2. L’**Afrique du Sud**, le **Canada**, le **Chili**, le **Danemark**, les **Émirats arabes unis**, les **États-Unis d’Amérique**, la **France**, la **Guinée**, le **Japon**, la **République de Corée**, la **République islamique d’Iran** et la **Suisse** font des commentaires. Il y a aussi des propositions d’amendement et d’approfondissement du cadre pour approbation par le Comité permanent après la COP12.
3. La **République de Corée** observe les résultats positifs du projet pilote lié qui a été mis à l’essai et offre de fournir davantage d’informations aux Parties contractantes intéressées.
4. Le **Président du GEST** fait aussi des commentaires, notant que le GEST n’a pas participé à la rédaction de ce projet de résolution mais a fourni des renseignements.
5. L’**ICLEI** exprime son appui au programme et offre de contribuer au processus d’amendement.
6. Suite à la discussion, la **Présidente** invite la Tunisie à soumettre une nouvelle version du document avant 9 h 30 le matin suivant (vendredi 30 janvier). Le délai pour le dépôt des amendements proposés par les participants, par écrit, à la Tunisie, est fixé à 22 heures le jeudi 29 janvier.
7. Suite à une demande de l’**Afrique du Sud**, le **Secrétaire général** confirme que le Conseiller régional principal du Secrétariat pour l’Afrique apporterait son appui en élucidant les effets financiers du projet de résolution amendé.

Projet de résolution SC48‐22 Rev.1 : *Cadre de la Convention de Ramsar pour la mobilisation de ressources et les partenariats et demande d’obtention du statut d’OIP*

1. Le **Chef des partenariats** du Secrétariat, Chris Perceval, présente le document. Il explique sa structure ainsi qu’un projet de résolution couvrant la mobilisation des ressources, les partenariats et la demande de statut d’OIP présentée par le Wildfowl & Wetlands Trust (WWT) ainsi que trois annexes (A, B et C) avec l’annexe principale A qui concerne un cadre proposé pour la mobilisation des ressources et les partenariats. Il décrit les objectifs en appui à la Convention et au 4e Plan stratégique et invite le Comité permanent à examiner si ce projet est réalisable, utile et pertinent.
2. L’**Afrique du Sud**, la **Bolivie**, le **Brésil**, le **Canada**, les **États-Unis d’Amérique**, la **Finlande**, le **Japon**, la **République islamique d’Iran**, la **Suisse** et l’**Uruguay** font des commentaires et proposent des amendements ainsi que l’approfondissement du Cadre pour approbation à la 50e Réunion du Comité permanent, après la COP12.
3. Répondant à une question du **Canada** concernant le calendrier d’approbation du Cadre après la COP12, le **Secrétaire général** suggère de soumettre un plan de travail et un cadre pour approbation à la 50e Réunion du Comité permanent qui aura lieu immédiatement après la COP12.
4. Le **Secrétaire général** confirme qu’un texte révisé, intégrant les amendements demandés et sans les annexes, sera soumis à la 48e Réunion du Comité permanent pour examen lors de la dernière journée de cette réunion.

Discussion de procédure supplémentaire : Approbation par le Comité permanent des versions finales des projets de résolution soumis par les Parties contractantes

1. Les **États-Unis d’Amérique** demandent un éclaircissement sur l’état (et le processus ultérieur) des projets de résolution qui n’auront pas été finalisés et approuvés avant la fin de la réunion du Comité permanent.
2. Le **Danemark** indique qu’à son avis la 48e Réunion du Comité permanent doit approuver les versions finales des projets de résolution produits par le Secrétariat au nom du Comité permanent mais, dans le cas de ceux qui sont soumis par des Parties contractantes, la 48e Réunion du Comité permanent se contentera d’aviser la Partie ou les Parties concernées qui seront alors responsables de procéder aux amendements avant le délai final de soumission.
3. Le **Secrétaire général** estime, après avoir consulté le Conseiller juridique principal, que les projets de résolution proposés par les Parties contractantes doivent aussi être approuvés par le Comité permanent, dans leur version finale, avant la fin de la présente réunion, pour pouvoir être communiqués à la COP12.
4. Le **Danemark** remercie le Secrétaire général pour cet éclaircissement et exprime l’avis que cette interprétation n’est pas le but prévu ni approprié du règlement intérieur.
5. Le **Secrétaire général** demande que tous les amendements proposés aux documents discutés durant la réunion soient communiqués par voie électronique à la fois aux Parties contractantes qui les ont soumis et aux correspondants pertinents du Secrétariat avant 22 heures, le 29 janvier 2015, pour être présentés à la 48e Réunion du Comité permanent le matin du 30 janvier.

Point additionnel : Annonce des lauréats des prix Ramsar

1. La **Présidente** annonce les lauréats des prix Ramsar choisis durant la séance à huis clos du Comité permanent, le 28 janvier 2015 :

* Le prix pour l’utilisation rationnelle des zones humides : **Mme Gizelle Hassan**, Israël
* Le prix pour l’innovation en matière de zones humides : **Oceanium**, Sénégal
* Le prix pour les jeunes champions des zones humides : **Fundación Humedales Bogotá,** Colombie
* Lauréats du prix du mérite : **Centre de recherche de la** **Tour du Valat**, France; **Professeur William Mitsch**, États-Unis d’Amérique; et **Professeur Gea Jae Joo,** République de Corée.

1. Avant de lever la séance de l’après-midi, la **Présidente** attire l’attention des délégués sur le projet de rapport du premier jour de la réunion qui a été distribué pour examen et approbation éventuelle.

Projet de résolution SC48-27 Rev.1 : *Conservation des zones humides des îles du bassin méditerranéen* (soumis par la Grèce)

1. La **Grèce** présente brièvement le projet de résolution.
2. La **Présidente** donne la parole aux participants pour commentaires.
3. Le **Danemark**, avec l’appui de la **République tchèque,** et s’exprimant au nom de la Région Europe, approuve le texte pour communication à la COP12.
4. Des projets d’amendement sont présentés par le **Canada** et les **États-Unis d’Amérique**.
5. Le **Conseiller principal pour l’Europe** du Secrétariat demande que les textes des amendements proposés soient soumis par écrit. Il observe que toutes les Parties concernées ont été consultées lors des réunions régionales pré‑COP pertinentes.
6. La **Grèce** se charge d’intégrer tous les commentaires et de présenter un texte révisé à la réunion du matin du troisième jour, le 30 janvier.

Projet de résolution SC48‐20 Rev.1 : *Scénarios budgétaires pour 2016-2018 et projet de résolution sur les questions financières et budgétaires pour 2016-2018*

1. Le **Secrétaire général** présente brièvement le document et rappelle que certains ajustements sont requis à la lumière du rapport du Sous‑groupe sur les finances présenté un peu plus tôt le même jour.
2. La **Présidente** donne la parole aux participants pour commentaires.
3. Le **Danemark**, s’exprimant au nom de la Région Europe, approuve le texte pour communication à la COP12.
4. Les **États-Unis d’Amérique** proposent des amendements.
5. Le **Responsable des finances du Secrétariat** confirme qu’il préparera un projet révisé et demande que les amendements proposés lui soient soumis sous forme électronique.
6. Un texte révisé est ultérieurement présenté par le **Responsable des finances**.
7. Les **États-Unis d’Amérique** confirment que leurs propositions d’amendement ont été correctement reflétées.
8. En l’absence de tout autre commentaire, la **Présidente** conclut que le projet de résolution est approuvé par le Comité permanent.

**Décision SC48-17 : Le Comité permanent approuve la communication du document DOC. SC48-20 Rev.1 *Scénarios budgétaires pour 2016-2018 et projet de résolution sur les questions financières et budgétaires pour 2016-2018,* amendé par la 48e Réunion du Comité permanent, pour examen à la COP12.**

Projet de résolution SC48‐30 Rev. 1 : *Appel à l’action pour garantir et protéger les besoins en eau des zones humides présents et futurs* (soumis par le Mexique)

1. Le **Mexique** présente brièvement le projet de résolution.
2. La **Présidente** donne la parole aux participants pour discussion.
3. L’**Argentine**, le **Canada**, les **États-Unis d’Amérique**, la **Finlande** (avec l’appui de **Cuba** et du **Guatemala**), le **Japon** et la **République islamique d’Iran** proposent des amendements.
4. Répondant à une question du **Chili**, le **Mexique** confirme qu’il est en contact avec le Forum mondial de l’eau.
5. En réponse aux observations du **Canada** et des **États-Unis d’Amérique**,le **Président du GEST** commente le rôle requis du GEST dans le contexte des domaines thématiques du GEST et du Plan stratégique de la Convention.
6. Le **Mexique** se charge de préparer un texte révisé pour que la réunion puisse l’examiner pour approbation le troisième jour, le 30 janvier, et demande aux Parties qui ont fait des commentaires sur le fond de les lui soumettre par écrit.

Projet de résolution SC48-31 Rev.1 : *Les tourbières, les changements climatiques et l’utilisation rationnelle : implications pour la Convention de Ramsar* (soumis par le Danemark avec l’appui de la Finlande)

1. Le **Danemark** présente brièvement le projet de résolution.
2. La **Présidente** donne la parole aux participants pour discussion.
3. La **Bolivie**, le **Brésil**, le **Canada**, les **États-Unis d’Amérique** et la **République islamique d’Iran** proposent des amendements.
4. **Wetlands International** souligne que si les amendements proposés par la **Bolivie** et le **Brésil** sont acceptés, cela créera une incohérence majeure pour les travaux menés par de nombreuses Parties contractantes, des pôles jusqu’aux tropiques. Les tourbières représentent à peu près la moitié des zones humides de la planète et il serait peu crédible que la Convention ne reconnaisse pas le rôle des tourbières dans l’atténuation des changements climatiques et l’adaptation à ces changements.
5. La **Suisse** appuie les remarques de **Wetlands International**.
6. Répondant aux observations du **Canada** et des **États-Unis d’Amérique**, le **Président du GEST** commente ce qu’il considère comme être des liens utiles avec les domaines thématiques du GEST et le Plan stratégique de la Convention.
7. Le **Danemark** s’engage à préparer un texte révisé du projet de résolution en tenant compte, dans la mesure du possible, de toutes les interventions qui ont été faites. Ce texte sera soumis à la réunion pour examen le matin du 30 janvier.

Projet de résolution SC48-28 Rev.1 : *Les zones humides et la prévention des risques de catastrophe* (soumis par les Philippines)

1. Les **Philippines** présentent brièvement le projet de résolution.
2. La **Présidente** donne la parole aux participants pour discussion.
3. Le **Guatemala** soutient le texte du projet de résolution.
4. La **Bolivie**, le **Canada**, **Cuba**, les **États-Unis d’Amérique**, la **Finlande**, l’**Indonésie**, la **République islamique d’Iran**, le **Royaume‑Uni** et l’**Uruguay** proposent des amendements.
5. **Wetlands International** explique la raison pour laquelle il est d’importance critique de maintenir une référence au rôle des organisations humanitaires, point que certaines Parties ont proposé de supprimer. Il est exact que les organisations humanitaires se concentrent sur les secours mais elles s’intéressent de plus en plus aux causes profondes des catastrophes naturelles qui, pour la plupart, sont liées à l’eau. Wetlands International propose de partager son expérience de travail, depuis cinq ans, avec d’importantes organisations humanitaires du monde entier.
6. Le **Président du GEST** comprend que les Parties souhaitent éviter de surcharger le GEST mais identifie des complémentarités avec les domaines thématiques et le Plan stratégique. Il remercie **Wetlands International** pour son offre de collaboration qui est tout à fait cohérente avec la manière dont le GEST essaie de travailler.
7. Répondant à une question des **Philippines**, l’**Indonésie** confirme qu’avec quelques réticences, elle peut accepter que l’utilisation de la phrase « peuples autochtones et communautés locales » est conforme à la terminologie largement utilisée dans le système des Nations Unies.
8. Les **Philippines** se chargent de préparer un texte révisé pour le document SC48-28 pour examen lors de la dernière journée de la réunion et demandent aux Parties qui ont des commentaires sur le fond de les soumettre par écrit.

Projet de résolution SC48‐24 Rev.1 : *Initiatives régionales fonctionnant dans le cadre de la Convention de Ramsar*

1. Le **Conseiller régional principal pour l’Europe** présente brièvement le projet de résolution.
2. La **Présidente** donne la parle aux participants pour discussion.
3. Le **Chili**, les **États-Unis d’Amérique**, la **Finlande**, le **Royaume-Uni** et la **Suisse** interviennent.
4. Le **Conseiller régional principal pour l’Europe** du Secrétariat explique que le concept du portail a été conçu comme un domaine distinct du site web de Ramsar, offrant un appui virtuel et des informations pour les Centres régionaux Ramsar mais aussi pour d’autres usagers. Il indique un coût estimé de CHF 20 000 à 30 000 pour sa mise au point.
5. Le **Conseiller régional principal pour l’Europe** confirme qu’il soumettra une version modifiée pour examen tôt le matin du 30 janvier.

Projet de résolution SC48‐21 Rev.1 : *Mise à jour sur l’état des sites inscrits sur la Liste des zones humides d’importance internationale*

1. Le **Secrétaire général** présente le document et le projet de rapport qui se trouve à l’intérieur pour soumission à la COP13, conformément à l’article 8.2. Il fait remarquer le nombre de nouveaux sites inscrits durant la période concernée, le nombre remarquable de mises à jour qui manquent encore et l’absence de résolution rapide des dossiers relevant de l’article 3.2. Il ajoute que les Parties contractantes seront invitées à mettre à jour l’information, entre la COP12 et le mois d’août 2015.
2. La **Chine** signale des difficultés avec le nouveau système de SISR, notamment pour télécharger une version des FDR à traduire pour les compilateurs locaux.
3. Le **Secrétaire général** exprime sa sympathie, à cet égard, à tous ceux qui utilisent des langues autres que l’anglais, le français ou l’espagnol et sa gratitude pour tous les commentaires et problèmes signalés. Des solutions seront trouvées dans le cadre du budget disponible limité pour le développement futur du système.
4. Le **Canada** note une diminution du nombre total de sites depuis que le rapport a été compilé. Le **Secrétaire général** explique que des sites ont récemment été fusionnés, ce qui entraîne le retrait d’un certain nombre de sites.
5. L’**Afrique du Sud**, le **Japon** et l’**Uruguay** commentent le projet de rapport du Secrétaire général ou suggèrent des corrections ou des mises à jour des annexes.
6. L’**Afrique du Sud**, le **Canada, les États-Unis d’Amérique**, le **Japon** et la **République islamique d’Iran** proposent des amendements au texte du projet de résolution.
7. Le **Secrétaire général** confirme qu’une version modifiée sera distribuée le matin du 30 janvier.

**Jour 3 – Vendredi 30 janvier 2015**

Point 15 de l’ordre du jour : Examen des projets de résolution pour la COP12 (suite)

1. La **Présidente** résume le processus d’examen et d’approbation du projet de rapport de la 48e Réunion du Comité permanent.
2. Le **Secrétaire général** informe la réunion que le Secrétariat a reçu les textes de projets de résolution révisés suivants, tenant compte des amendements présentés lors du deuxième jour :

* SC48‐21 Rev.1 : *Mise à jour sur l’état des sites inscrits sur la Liste des zones humides d’importance internationale*
* S48-22 Rev.1 : *Cadre de la Convention de Ramsar pour la mobilisation de ressources et les partenariats et demande d’obtention du statut d’OIP*
* S48-24 Rev.1 : *Initiatives régionales fonctionnant dans le cadre de la Convention de Ramsar*
* S48-27 Rev.1 : *Conservation des zones humides des îles du bassin méditerranéen*
* S48-29 Rev.1 : *Un label Ramsar pour les collectivités*
* S48-31 Rev.1 : *Les tourbières, les changements climatiques et l’utilisation rationnelle : implications pour la Convention de Ramsar*.

Des copies des textes révisés sont distribuées et également disponibles par voie électronique. Les participants recevront ultérieurement les documents SC48-28 Rev.1 *Les zones humides et la prévention des risques de catastrophe*, SC48-30 Rev.1 *Appel à l’action pour garantir et protéger les besoins en eau des zones humides présents et futurs* et le projet de rapport du deuxième jour de la réunion.

1. La **Présidente** invite la réunion à examiner les trois textes de projets de résolution qui n’ont pas encore été discutés par la 48e Réunion du Comité permanent.

Projet de résolution SC48‐25 : *Évaluer et assurer la gestion efficace et la conservation des Sites Ramsar* (soumis par la Thaïlande)

1. Le projet de résolution est brièvement présenté par la **Thaïlande**.
2. La **Présidente** donne la parole aux participants pour discussion.
3. Le **Brésil**, les **États-Unis d’Amérique**,la **Finlande**, le **Japon,** la **République islamique d’Iran** et le **Royaume-Uni** proposent des amendements.
4. Un débat, avec la participation du **Brésil**, du **Chili**, du **Danemark** et de la **République islamique d’Iran**, examine les mérites d’une référence à « l’adaptation aux changements climatiques et l’atténuation de ces changements » dans un paragraphe du dispositif du projet de résolution. Le **Brésil** et la **République islamique d’Iran** expriment leur vif souhait de voir cette référence supprimée, mais il est décidé que la phrase restera dans le projet de texte en attendant d’autres négociations à la COP12.
5. Se référant au rôle prévu pour le GEST, le **Président du GEST** commente qu’il est conforme aux domaines thématiques prioritaires et à l’Objectif 5 du Programme de travail du GEST.
6. La **Thaïlande** remercie les participants pour leurs contributions et se charge de réviser le texte du projet de résolution en tenant compte de toutes les propositions.
7. La **Présidente** conclut que le Comité permanent approuve le texte du projet de résolution SC48‑25 pour communication à la COP12, sous réserve de l’intégration par la Thaïlande des amendements convenus durant la réunion.

**Décision SC48-18 : Le Comité permanent approuve la communication du projet de résolution DOC. SC48-25 *Évaluer et assurer la gestion efficace et la conservation des Sites Ramsar,* amendé par la 48e Réunion du Comité permanent, pour examen à la COP12.**

Projet de résolution SC48-26 : *Responsabilités, rôle et composition du Comité permanent et répartition régionale des pays dans le cadre de la Convention de Ramsar*

1. Le **Conseiller régional principal pour l’Europe** du Secrétariat présente brièvement le projet de résolution.
2. La **Présidente** donne la parole aux participants pour discussion.
3. La **Tunisie** fait observer que, conformément aux seuils établis, il y aurait deux représentants pour l’Afrique du Nord et l’Afrique centrale au Comité permanent élus à la COP12.
4. Suite à une proposition du **Chili**, soutenue par l’**Uruguay**, la réunion décide que le projet de résolution sera modifié pour inclure le nouveau nom de la région Ramsar « Région néotropicale », à savoir « Amérique latine et les Caraïbes » pour que la nomenclature régionale soit conforme à celle qui a été adoptée dans le système des Nations Unies et d’autres forums internationaux.
5. Les **États-Unis d’Amérique** présentent quelques projets d’amendement mineurs.
6. Répondant à une question de la **République islamique d’Iran**, le **Secrétaire général** confirme que le système actuel d’un représentant régional pour 12 Parties contractantes a été établi par des décisions précédentes de la COP. Tout changement nécessiterait des discussions considérables et une nouvelle décision de la COP.
7. La **Présidente** conclut que le Comité permanent approuve le texte du projet de résolution SC48‑26 pour communication à la COP12, sous réserve de l’intégration des amendements convenus durant la réunion.

**Décision SC48-19 : Le Comité permanent approuve la communication du projet de résolution DOC. SC48-26** ***Responsabilités, rôle et composition du Comité permanent et répartition régionale des pays dans le cadre de la Convention de Ramsar,* amendé par la 48e Réunion du Comité permanent, pour examen à la COP12.**

Projet de résolution SC48-23 : *Le Programme de la Convention de Ramsar relatif à la communication, au développement des capacités, à l’éducation, à la sensibilisation et à la participation (CESP) 2016‑2021*

1. Ce projet de résolution est présenté brièvement par la **Chef de la communication du Secrétariat** qui présente plusieurs amendements issus de discussions avec les Parties, en particulier la France. Ces amendements comprennent le retour au titre original du Programme (aussi bien dans le projet de résolution que dans l’annexe 1) par souci de clarté.
2. La **Présidente** donne la parole aux participants pour discussion.
3. L’**Afrique du Sud**, le **Canada**, le **Chili**, les **États-Unis d’Amérique**, la **Finlande**, le **Guatemala**, le **Japon**, la **Lettonie**, la **République islamique d’Iran** et la **Suisse**, ainsi que l’**ICLEI** et le **WWF** proposent des amendements et/ou d’autres commentaires sur le fond.
4. Le **Secrétaire général** confirme qu’un projet de Plan de travail de CESP sera préparé dans un délai de deux semaines par la Chef de la communication, en consultation avec le Groupe de surveillance des activités de CESP et d’autres Parties intéressées par la CESP. Il précise que la phrase « développement des capacités » (plutôt que « renforcement des capacités ») a été utilisée dans le projet de résolution pour refléter l’usage établi dans le système des Nations Unies et ailleurs.
5. La **Présidente** conclut que le Comité permanent approuve le texte du projet de résolution SC48‑23 pour communication à la COP12, sous réserve de l’intégration des amendements convenus durant la réunion.

**Décision SC48-20 : Le Comité permanent approuve la communication du projet de résolution DOC. SC48-23 *Le Programme de la Convention de Ramsar relatif à la communication, au développement des capacités, à l’éducation, à la sensibilisation et à la participation (CESP) 2016‑2021,* amendé par la 48e Réunion du Comité permanent, pour examen à la COP12.**

Projet de résolution SC48-27 Rev.1 : *Conservation des zones humides des îles du bassin méditerranéen* (soumis par la Grèce)

1. La **Présidente** renvoie les participants au document SC48-27 Rev.1 qui tient compte des amendements proposés ayant été soumis par écrit durant la discussion sur le texte original lors du deuxième jour de la réunion.
2. Le **Secrétariat MedWet** soutient le texte révisé et remercie les Parties qui ont présenté des amendements.
3. En l’absence d’autres commentaires, la **Présidente** conclut que le Comité permanent approuve le texte du projet de résolution SC48-27 Rev.1 pour communication à la COP12.

**Décision SC48-21 : Le Comité permanent approuve de communiquer, sans autre amendement, le projet de résolution DOC. SC48-27 Rev.1 *Conservation des zones humides des îles du bassin méditerranéen*****pour examen à la COP12.**

Projet de résolution SC48‐29 Rev.1 : *Un label Ramsar pour les collectivités* (soumis par la Tunisie / la République de Corée)

1. La **Présidente** renvoie les participants au document SC48-29 Rev.1 qui tient compte des amendements proposés ayant été soumis par écrit, suite à la discussion sur le texte original au cours du deuxième jour de la réunion.
2. L’**Afrique du Sud**, le **Chili**, la **Colombie**, le **Danemark**, les **Émirats arabes unis**, les **États-Unis d’Amérique**, le **Japon**, **Oman**, la **République de Corée**,la **République islamique d’Iran**, la **Suisse** et l’**Uruguay** ainsi que le **Président du GEST**, l’**ICLEI** et le **Secrétariat MedWet** communiquent des projets d’amendement et/ou autres commentaires sur le fond. Ces interventions concernent essentiellement le nom du label proposé et en conséquence le titre du projet de résolution lui‑même.
3. La **Tunisie** (Partie ayant soumis ce projet de résolution) répond à un certain nombre de points.
4. Suite à une longue discussion, la **Présidente** conclut que le Comité permanent approuve le texte du projet de résolution SC48-29 Rev.1 pour communication à la COP12, sous réserve de la modification du titre, comme suit « Label Ramsar pour les zones humides urbaines », d’une modification correspondante du label proposé dans tout le document et d’amendements mineurs pour tenir compte des observations de la **République islamique d’Iran** et le **Président du GEST**. Il est également décidé de rechercher une expertise en communication avant la COP12.

**Décision SC48-22 : Le Comité permanent approuve la communication du projet de résolution DOC. SC48‐29 Rev.1 *Un label Ramsar pour les collectivités,* amendé par la 48e Réunion du Comité permanent, pour examen à la COP12.**

Projet de résolution SC48-31 Rev.1 : *Les tourbières, les changements climatiques et l’utilisation rationnelle : implications pour la Convention de Ramsar* (soumis par le Danemark avec l’appui de la Finlande)

1. La **Présidente** renvoie les participants au document SC48-31 Rev.1 qui tient compte des amendements proposés ayant été soumis par écrit, suite à une discussion sur le texte original au cours du deuxième jour de la réunion.
2. Le **Danemark** présente le texte amendé.
3. L’**Afrique du Sud** et les **États-Unis d’Amérique** proposent des amendements pour éclaircir le sens.
4. Répondant à une question d’**Oman**, le **Secrétaire général** explique que les tourbières constituent une catégorie spécifique de zone humide d’importance particulière pour le stockage de grandes quantités de CO2.
5. Le **Brésil** remercie le Danemark qui a tenté de tenir compte de ses propositions. Néanmoins, le Brésil souhaite verser au compte rendu une réserve réitérant sa position selon laquelle il est inapproprié de discuter de questions relatives à l’atténuation des changements climatiques dans le cadre de la Convention de Ramsar étant donné que la CCNUCC a reçu le mandat de traiter ces questions. Toutefois, le Brésil n’a pas l’intention d’entraver la discussion de la 48e Réunion du Comité permanent et se déclare satisfait que la négociation puisse se poursuivre à la COP12.
6. La **République islamique d’Iran** verse au compte rendu sa ferme objection à l’intégration de toute référence à l’adaptation aux changements climatiques et à l’atténuation de ces changements dans le projet de résolution, rappelant que les négociations sur cette question sont en cours dans le cadre de la CCNUCC et qu’il serait inapproprié de préjuger des résultats de ces négociations.
7. Le **Chili** et **Cuba** soutiennent la suppression des références à l’atténuation aux changements climatiques citant également le mandat de la CCNUCC sur cette question.
8. Le **Danemark**, la **Finlande** et la **Suisse** soutiennent le texte du document SC48-31 Rev.1 tel qu’il est présenté et le **Danemark** exprime fermement l’avis que de nouvelles négociations sur ce qui constitue un sujet nécessitant un avis juridique et des consultations approfondis avec les capitales nationales doivent avoir lieu à la COP12.
9. Le **Chili** observe qu’il serait très important que chaque délégué de Partie contractante à la COP12 soit tout à fait conscient de la position de son gouvernement concernant les questions soulevées par ce projet de résolution.
10. Un débat prolongé et intense s’ensuit, centré sur le libellé du premier paragraphe du dispositif du projet de résolution (paragraphe 16 du document SC48-31 Rev.1).
11. Faute de consensus, la **Présidente** convoque une séance à huis clos du Comité permanent afin que les membres votants puissent déterminer la marche à suivre.
12. Répondant à une demande des **États-Unis d’Amérique**, la **Présidente** décide que les observateurs des Parties contractantes sont autorisés à assister à la séance à huis clos.
13. Suite à une brève discussion en séance à huis clos, **Cuba** propose d’insérer un nouveau paragraphe (16 bis) comme suit : « Réaffirme le mandat de la CCNUCC et du GIEC en matière de changements climatiques ».
14. Le **Danemark** et la **République islamique d’Iran** indiquent qu’ils acceptent cet amendement.
15. La **Présidente** conclut que le Comité permanent approuve le texte du projet de résolution SC48‑31 Rev.1 pour communication à la COP12, sous réserve de l’intégration du nouveau paragraphe proposé par Cuba, et notant les réserves émises par le Brésil et la République islamique d’Iran.

**Décision SC48-23 : Le Comité permanent approuve la communication du projet de résolution DOC. SC48‐31 Rev.1 *Les tourbières, les changements climatiques et l’utilisation rationnelle : implications pour la Convention de Ramsar,* amendé par la 48e Réunion du Comité permanent, pour examen à la COP12, tout en notant les réserves émises par le Brésil et la République islamique d’Iran.**

Projet de résolution SC48‐21 Rev.1 : *Mise à jour sur l’état des sites inscrits sur la Liste des zones humides d’importance internationale*

1. La **Présidente** renvoie les participants au document SC48-21 Rev.1 qui tient compte des amendements proposés ayant été soumis par écrit suite à la discussion sur le texte original au cours du deuxième jour de la réunion.
2. Le **Canada**, avec l’appui du **Chili**, de la **Colombie**, des **États-Unis d’Amérique** et de l’**Indonésie**, demande la réinsertion du paragraphe 4 du préambule qui a été supprimé dans le document SC48-21 Rev.1.
3. En l’absence d’autres commentaires, la **Présidente** conclut que le Comité permanent approuve le texte du projet de résolution SC48-21 Rev.1 pour communication à la COP12, sous réserve de l’intégration de l’amendement proposé par le Canada.

**Décision SC48-24 : Le Comité permanent approuve la communication du projet de résolution DOC. SC48‐21 Rev.1 *Mise à jour sur l’état des sites inscrits sur la Liste des zones humides d’importance internationale,* amendé par la 48e Réunion du Comité permanent, pour examen à la COP12.**

Projet de résolution SC48‐24 Rev.1 : *Initiatives régionales fonctionnant dans le cadre de la Convention de Ramsar*

1. La **Présidente** renvoie les participants au document SC48-24 Rev.1 qui tient compte des amendements proposés ayant été soumis par écrit, suite à la discussion sur le texte original au cours du deuxième jour de la réunion.
2. En l’absence de commentaires, la **Présidente** conclut que le Comité permanent approuve le texte du projet de résolution SC48-24 Rev.1 pour communication à la COP12.

**Décision SC48-25 : Le Comité permanent approuve la communication, sans autre amendement, du projet de résolution DOC. SC48-24 Rev.1 *Initiatives régionales fonctionnant dans le cadre de la Convention de Ramsar* pour examen à la COP12.**

Projet de résolution SC48‐22 Rev.1 : *Cadre de la Convention de Ramsar pour la mobilisation de ressources et les partenariats et demande d’obtention du statut d’OIP*

1. La **Présidente** renvoie les participants au document SC48-22 Rev.1 qui tient compte des amendements proposés ayant été soumis par écrit, suite à la discussion sur le texte original au cours du deuxième jour de la réunion.
2. L’**Afrique du Sud**, le **Canada**, les **États-Unis d’Amérique**, la **Suisse** et le **WWF** proposent d’autres amendements.
3. En l’absence d’autres commentaires, la **Présidente** conclut que le Comité permanent approuve le texte du projet de résolution SC48-22 Rev.1 pour communication à la COP12, sous réserve de l’intégration des amendements additionnels proposés.

**Décision SC48-26 : Le Comité permanent approuve la communication du projet de résolution DOC. SC48‐22 Rev.1 *Cadre de la Convention de Ramsar pour la mobilisation de ressources et les partenariats et demande d’obtention du statut d’OIP,* amendé par la 48e Réunion du Comité permanent, pour examen à la COP12.**

Projet de résolution SC48‐30 Rev. 1 : *Appel à l’action pour garantir et protéger les besoins en eau des zones humides présents et futurs* (soumis par le Mexique)

1. Le **Mexique** présente le texte révisé qui tient compte des amendements soumis par écrit suite à la discussion sur le texte original au cours du deuxième jour de la réunion.
2. Le **Canada**, avec l’appui du **Chili** et de la **Finlande**, propose un amendement mineur pour aider à rendre cohérentes les références aux tâches du GEST dans tous les projets de résolution.
3. En l’absence d’autres commentaires, la **Présidente** conclut que le Comité permanent approuve le texte du projet de résolution SC48-30 Rev.1 pour communication à la COP12, sous réserve de l’intégration de l’amendement proposé par le Canada.

**Décision SC48-27 : Le Comité permanent approuve la communication du projet de résolution DOC. SC48‐30 Rev.1 *Appel à l’action pour garantir et protéger les besoins en eau des zones humides présents et futurs,* amendé par la 48e Réunion du Comité permanent, pour examen à la COP12.**

Projet de résolution SC48-28 Rev.1 : *Les zones humides et la prévention des risques de catastrophe* (soumis par les Philippines)

1. La **Présidente** attire l’attention sur le document SC48-28 Rev.1 dans lequel les **Philippines** ont tenu compte des amendements écrits reçus après la discussion qui a eu lieu au cours du deuxième jour de la réunion. Elle donne la parole aux participants pour commentaires.
2. Le **Canada** propose un amendement mineur pour aider à rendre cohérentes les références aux tâches du GEST dans tous les projets de résolution.
3. La **République islamique d’Iran** se dit préoccupée du fait que le texte amendé contienne une référence aux « organisations humanitaires » alors que l’Iran a demandé la suppression de cette phrase. De l’opinion de l’Iran, il n’y a aucune relation entre les organisations humanitaires et les zones humides.
4. Les **Philippines** répondent qu’elles ont supprimé « organisations humanitaires » dans un paragraphe, comme demandé par l’amendement écrit reçu de l’Iran, mais qu’elles n’ont pas reçu de proposition pour supprimer cette phrase ailleurs.
5. Les **Philippines** et la **Tunisie** soulignent les circonstances dans lesquelles les organisations humanitaires peuvent jouer un rôle important en aidant à promouvoir la conservation et l’utilisation rationnelle des zones humides comme des moyens de prévenir les risques de catastrophe.
6. Suite à un débat prolongé, avec des interventions du **Cambodge**, du **Canada**, du **Chili**, de **Cuba**, du **Danemark**, des **États-Unis d’Amérique**, des **Philippines**, de la **République islamique d’Iran**, du **Royaume‑Uni** et de la **Tunisie**, un consensus est obtenu sur l’amendement du nouveau paragraphe 30 du document SC48-28 Rev.1 comme suit : « ENCOURAGE la collaboration entre les agences nationales chargées de la gestion des catastrophes naturelles et les autorités des bassins hydrographiques, les administrateurs des zones côtières et les organisations humanitaires nationales et, s’il y a lieu, internationales pour élaborer et appliquer des lois, des politiques et des plans, y compris des plans d’urgence, en vue d’intégrer les approches fondées sur les écosystèmes, y compris l’infrastructure peu polluante, dans un but de prévention des risques de catastrophe, s’il y a lieu, conformément aux lois et règlements nationaux. »
7. En l’absence d’autres commentaires, la **Présidente** conclut que le Comité permanent approuve le texte du projet de résolution SC48-28 Rev.1 pour communication à la COP12, sous réserve de l’intégration de l’amendement présenté par le Canada concernant les tâches du GEST et de l’amendement apporté au nouveau paragraphe 30.

**Décision SC48-28 : Le Comité permanent approuve la communication du projet de résolution DOC. SC48‐28 Rev.1 *Les zones humides et la prévention des risques de catastrophe,* amendé par la 48e Réunion du Comité permanent, pour examen à la COP12.**

Point 16 de l’ordre du jour : Divers

Date et lieu de la 49e Réunion du Comité permanent :

1. Il est confirmé que la date et le lieu seront le lundi 1er juin 2015 (10 heures – 13 heures), à Punta del Este, Uruguay.

Approbation des rapports du premier et du deuxième jours

1. La **Présidente** invite les participants à examiner les projets de rapport du premier et du deuxième jours de la réunion. Elle demande que les corrections de nature éditoriale soient directement communiquées au Secrétariat tandis que les amendements proposés sur le fond seront soulevés en plénière.
2. Une correction au paragraphe 83 du rapport du deuxième jour est demandée par le **Danemark**. Un amendement suggéré au libellé de la décision SC48-12 ne reçoit pas l’appui de la Présidente du Sous‑groupe sur les finances.
3. La **Présidente** conclut que les projets de rapport du premier et du deuxième jours de la 48e Réunion du Comité permanent sont approuvés, sous réserve de l’intégration de la correction demandée par le Danemark.
4. La **Présidente** lit le rapport résumé de la séance à huis clos du Groupe de travail sur la gestion qui a eu lieu le 26 janvier 2015.

**Décision SC48-29 : Le Comité permanent approuve les rapports du premier et du deuxième jours de la 48e Réunion du Comité permanent (sous réserve d’une correction signalée par le Danemark), et demande au Président d’examiner et d’approuver le projet de rapport de la 3e journée avant la distribution du rapport intégral aux Parties. Le Comité permanent prend également note du rapport de la séance à huis clos du Groupe de travail sur la gestion (26 janvier 2015).**

Divers

1. Le **Secrétaire général** rappelle aux participants que la 48e Réunion du Comité permanent a été informée la veille, par la délégation des Émirats arabes unis, que le Cabinet ministériel a approuvé à l’unanimité l’accueil de la COP13 à Dubaï. Le Ministre de l’environnement et de l’eau a envoyé une lettre de confirmation au Secrétariat et une réponse a déjà été envoyée. Le Secrétariat attend maintenant une invitation officielle signée par le Chef de l’État ou le Ministre des affaires étrangères.
2. La **Guinée** suggère qu’une lettre soit envoyée par le Comité permanent au Chef de l’État ou au Chef du gouvernement des Parties contractantes africaines qui ont des arriérés de contributions. Cette lettre pourrait être un moyen efficace de compléter les efforts déjà déployés par le Secrétariat et par les Parties elles-mêmes.

Remarques de clôture

1. Des remerciements et d’autres remarques de clôture sont prononcés par le **Chili**, les **Émirats arabes unis**, la **République islamique d’Iran** et le **Secrétaire général**.
2. Avec ses propres mots de remerciement aux Parties, aux observateurs, au Secrétariat, aux interprètes et à l’UICN, la **Présidente** prononce la clôture de la 48e Réunion du Comité permanent.